

HDEP5 Hospice de Bellevaux

Présentation historique

L'établissement que l'on nomme encore communément aujourd'hui « Bellevaux », fut longtemps, plus que tout autre, « le séjour des misères humaines »¹.

Son histoire commence en 1708 lorsque l'Aumône générale s'installe à Besançon, quartier Battant, dans le bâtiment de l'hospice conventuel des religieux cisterciens de Cirey-lès-Bellevaux. Née d'une concertation entre l'archevêque et le Magistrat de la ville, sa mission est de soulager les pauvres à domicile, recueillir les vagabonds et les gens sans aveux, faire cesser dans la ville la mendicité et la « fainéantise ». Plusieurs établissements lui sont adjoints au fil du temps :

- L'asile Saint-Jean-l'Aumônier est établi par l'Aumône générale à partir de 1712. Il est destiné à recevoir en pension une centaine de citoyens de Besançon, septuagénaires et nécessiteux.
- L'hôpital des mendiants de Bellevaux reçoit des mendiants à partir de 1724. Il prend le nom de dépôt de mendicité en 1768. Il est régi par le bureau de l'Aumône générale sous l'autorité de l'intendant.
- La maison de force dite du Bon Pasteur est créée par l'Aumône générale en 1747, rue Saint-Paul, pour les femmes débauchées de la ville. Cette maison est réunie à l'hospice de Bellevaux en 1778.

Asile pour les déshérités et lieu de répression, Bellevaux gardera longtemps cette ambivalence dans les missions successives qui lui furent assignées.

An VI-1810

Bellevaux fut un établissement provincial jusqu'à la Révolution. La suppression d'une grande partie des revenus des hospices et le départ contraint des congrégations religieuses qui en assurait la gestion, entraîne, en l'an VI, la fin de l'Aumône générale et la réunion des trois hospices civils de Besançon. L'hospice des vieillards de Bellevaux et l'hôpital du Saint-Esprit s'installent dans les locaux de l'hôpital Saint-Jacques. En l'an VII, ce sont les enfants nés de mères indigentes qui sont transférés à Saint-Jacques. Demeurent à Bellevaux les autres catégories de population, principalement des détenus, des mendiants, des filles-mères, et des vénériens.

À partir de 1802, la maison est gouvernée par la congrégation des sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, sous la direction de leur fondatrice, sœur Jeanne Antide Thouret.

¹ « Les Origines de Bellevaux », par l'abbé FAIVRE, *Académie de Besançon*, 1882, p. 175.

1810-1817

Le dépôt de mendicité est créé par décret impérial du 20 août 1809. À partir du 1^{er} janvier 1810, les mendiants arrêtés y sont transférés, dans la limite de 400 individus. Les bâtiments de l'ancien hôpital des mendiants sont concédés au département par décret impérial le 9 avril 1811, ceux de l'ancien hôpital Saint-Jean-l'Aumônier en 1812. L'établissement dépend désormais juridiquement du département mais a un budget autonome. On y compte alors 335 personnes détenues : 30 vagabonds, 43 vieillards ou infirmes, 74 enfants, 109 malades et 79 personnes des deux sexes travaillant dans les ateliers de filature, bonneterie et couture².

1817-1856

Le dépôt, supprimé en 1817, est remplacé par la maison de correction et de refuge. Sa population se partage entre « réfugiés » et « reclus ».

- En tant que maison de correction, elle est succursale des prisons et reçoit les condamnés en correctionnelle de moins d'un an et ceux condamnés à plus d'un an et attendant leur transfert sur la maison centrale de dépôt d'Einsisheim³, les mendiants et les vagabonds condamnés, les enfants détenus sur demande de leurs parents. En 1824, Bellevaux devient maison centrale d'éducation correctionnelle pour les départements de l'Est de la France (16 départements). Cependant, le quartier des jeunes détenus est supprimé le 12 avril 1844.
- En tant que maison de refuge, elle est succursale des hospices et des maisons d'aliénés et est censée accueillir les filles publiques atteintes de maladies contagieuses, les insensés (surtout les furieux sans asile), les filles mères indigentes, les enfants orphelins sans asile ne pouvant pas être admis à l'hospice des enfants trouvés. En réalité, elle fut refuge pour tous les déshérités, infirmes et contagieux qui ne pouvaient pas être reçus ailleurs.

1856-1885

En 1856, la prison est séparée de l'hospice, appelé également asile départemental. L'établissement a désormais deux entrées distinctes :

- la maison de correction devient « Prison départementale ».
- la maison de charité devient « Hospice Saint-Jean-l'Aumônier », qui est classé dans la catégorie des maisons de bienfaisance régies par l'ordonnance royale du 17 avril 1839. Il reçoit, comme avant, les malades non admis à l'hôpital Saint-Jacques : incurables, contagieux, vénériens, affections de la peau, filles mères indigentes, enfant assistés et aliénés non dangereux ou en observation⁴, environ 300 personnes au total.

² Source : Annuaire du Doubs, 1813.

³ La maison centrale de dépôt d'Einsisheim (Haut-Rhin), créée en 1811, accueille les hommes condamnés à des peines d'emprisonnement correctionnel de plus d'un an et des condamnés à la réclusion criminelle. Elle subit des travaux importants entre 1820 et 1840, ce qui explique que durant cette période un nombre important de condamnés à plus d'un an de prison restent détenus à Bellevaux, faute de place à Einsisheim. On en comptait 150 en 1821 (source : Annuaire du Doubs, 1822).

⁴ À partir de 1858, les autres sont placés à l'hôpital Saint-Ylie de Dole.

1885-1961

En 1885, la maison de correction est transférée à la prison de la Butte qui vient de se construire. Ne reste donc plus que l'hospice.

L'établissement va alors évoluer progressivement vers l'accueil des personnes âgées et des incurables. Sa polyvalence continue cependant à se manifester par la création d'un asile de nuit en 1887 (qui a fonctionné par intermittence jusqu'en 1977), d'une maternité en 1900 (transférée à l'hôpital Saint-Jacques en 1913), d'un dispensaire antivénérien dans les années 1920, d'un service anticancéreux en 1924.

1961-1989

L'hospice de Bellevaux est érigé en établissement public par décret du 21 février 1961 sous la dénomination d'« Hospice-maison de retraite départementale du Doubs », décision qui lui donne la personnalité morale et par conséquent, une plus grande autonomie. De commission de surveillance, l'assemblée délibérante devient commission administrative. L'hospice reste sous la tutelle du préfet, plus spécialement de la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale, mais plus aucun lien de subordination n'existe vis-à-vis du Conseil général.

Les malades mentaux sont dirigés vers le centre hospitalier de Novillars à partir de 1968.

Enfin, par arrêté ministériel du 15 février 1989, l'établissement a été classé Centre de long séjour.

Guerres du XX^e siècle

Durant la première guerre mondiale, Bellevaux sert de dépôt de triage accueillant les évacués de l'arrière de l'armée des Vosges.

Durant la deuxième guerre mondiale, l'hospice est réquisitionné par les autorités allemandes du 15 novembre 1943 au 14 septembre 1944 pour être utilisé comme hôpital militaire. Les services médicaux (cancérologie et vénérologie) sont transférés dans un autre hôpital de la ville. Les vieillards, infirmes, incurables, et les malades mentaux sont installés à la caserne Lyautey, bâtiment totalement inadapté. Le directeur de l'hospice fait état dans un rapport au préfet en septembre 1944 des conditions de vie très difficiles pour les malades et le personnel et de « l'augmentation très sensible de la mortalité des pensionnaires durant les mois qui suivirent le déménagement (50 décès sur 350 hospitalisés) »⁵.

Les annexes

Au cours du XX^e siècle, Bellevaux se voit adjoindre plusieurs annexes : l'hospice de Blamont pour les vieillards, les infirmes et les incurables en 1925, l'hospice de Mamirolle en 1934, l'IMPro d'Hotelans à Novillars en 1967, un établissement à Étalans en 1945 devenu IMP et IMPro en 1968, enfin la maison de retraite d'Avanne en 1973.

Hospice départemental annexe de Blamont

L'insuffisance des locaux de Bellevaux justifie l'achat par le département en 1913, au lieu-dit *Les fortifications de Blamont*, d'un couvent de la congrégation des dames de la retraite chrétienne d'Aix, dites « sœurs grises », dissoute par l'effet de la loi du 1^{er} juillet

⁵ Référence : 57W14.

L'établissement est destiné aux vieillards, infirmes et incurables, et doit recevoir quarante femmes et soixante hommes.

Durant la guerre, le domaine est en réserve avec la seule présence d'un gardien : les bâtiments se détériorent. En septembre 1922, le Conseil général qui n'a pas retenu sa transformation en hospice, prévoit de le louer à une société de tourisme. Cependant, en 1924, le nombre de demandes non satisfaites pour Bellevaux détermine le directeur à demander Blamont comme annexe de l'hospice, ce qui est adopté au printemps 1925. La maison est ouverte le 19 avril 1925 : trente pensionnaires de Bellevaux y sont envoyés d'office. L'année suivante, des travaux augmentent la capacité d'accueil qui passe de 120 à 200 places.

Une ferme importante est attachée à l'établissement et des propriétés louées au surplus : les pensionnaires encore valides, anciens agriculteurs, travaillent à la ferme, et l'annexe y puise, certaines années, toute sa subsistance. L'exploitation de la ferme ne prend fin qu'en 1965.

Vers la fin des années 1970, un nouveau corps de bâtiment est construit de façon à séparer les handicapés et les personnes âgées. Pour les premiers, en plus des travaux rétribués (travaux ménagers et jardiniers), de petits usinages sont mis en route (pièces de klaxon pour mobylettes).

Hospice de Mamirolle

En 1873, le sénateur Monnot-Arbilleur achète à Mamirolle une propriété pour fonder un hospice rural. En 1887, il l'offre au département mais le Conseil général ne voit alors pas l'intérêt de l'accepter. Une nouvelle fois, en octobre 1925, la maison est mise à la disposition du département par le général Marquiset. Ce n'est cependant que le 1^{er} avril 1934 que cet asile rural est transformé en maison départementale puis annexée à Bellevaux : elle accueille 80 pensionnaires hommes, avec le concours de religieuses de Niederbronn qui y demeurent jusqu'en 1974.

Annexe d'Etalans

En février 1934, Mme Elisée Cusenier avait légué sa résidence d'été au département pour l'accueil de dames âgées. Cette maison peut recevoir 17 pensionnaires, elle est régie par les sœurs de la Sainte-Famille. Un arrêté du préfet du 20 février 1945 la rattache à l'hôpital-hospice de Bellevaux. Mars 1968 voit l'ouverture d'une section institut médico-pédagogique mixte (80 enfants dont 40 arriérés profonds grabataires) et d'une section institut médico-professionnel (pour 40 filles), construits sur un terrain appartenant au Conseil général.

Château d'Hotelans à Novillars

Le 27 septembre 1954, le Conseil général acquiert la propriété d'Hotelans, à Novillars, pour fonder un établissement destiné aux enfants dits arriérés et irrécupérables et dont la gestion doit être assurée par l'administration de Bellevaux. Les travaux d'aménagement commencent en février 1955. En août 1956, cependant, l'Association d'hygiène sociale se propose de transformer le Préventorium de Villeneuve-d'Amont en établissement pour enfants « arriérés ». L'étude du projet initial est reprise en 1962. L'annexe d'Hotelans, ouvre le 8 mai 1967. C'est un institut médico-professionnel apte à recevoir 47 garçons de plus de 14 ans qui sont préparés à une mise au travail par des activités de type artisanal.

Maison de retraite d'Avanne

En février 1973, s'ouvre, à Avanne, une maison de retraite en plusieurs pavillons destinés aux personnes âgées valides (180 lits dont 60 réservés aux ménages). En juin 1975, un quatrième pavillon accueille les grabataires. En 1978, la maison d'Avanne devient un centre de long séjour pour personnes âgées.

Depuis les années 1980, les annexes ont gagné leur indépendance par rapport à la « maison-mère » de Bellevaux : en 1986 et 1990 pour celles d'Étalans, 1989 pour l'IMPro de Novillars, 1990 pour les établissements de Blamont, Mamirolle et Avanne.